

C. LES PLAINTES AU SUJET DE LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

En supposant que les émissions regardées par la majorité des Canadiens sont presque aussi violentes que celles que regardent les Américains, il est déconcertant de constater que les Canadiens sont peu au courant des institutions publiques nationales établies par le Parlement et par les diffuseurs privés auprès desquelles ils pourraient porter plainte au sujet de la radiodiffusion.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) est un organisme d'autoréglementation mis sur pied par les radiodiffuseurs privés pour entendre les plaintes des téléspectateurs et des auditeurs au sujet des émissions de radio et de télévision du secteur privé. Dans son rapport annuel pour 1991-1992, le CCNR fait allusion au peu de plaintes reçues à propos de la violence à la télévision :

Même si les lettres générales que nous adressent les groupes d'intérêt témoignent des préoccupations constantes du public au sujet de la violence à la télévision, nous avons été étonnés de recevoir si peu de plaintes au sujet de cas particuliers de violence (10 des 101 plaintes se rapportant aux codes)³⁷.

L'autre institution nationale mandatée pour recevoir les plaintes concernant la violence à la télévision est le CRTC. À titre d'organisme fédéral de réglementation de la radiodiffusion, le CRTC n'a reçu que 40 plaintes concernant la violence à la télévision en 1991-1992.

Le petit nombre de plaintes déposées à ces deux institutions est paradoxal quand on pense que plus de 1,3 million de personnes ont signé la pétition de Virginie Larivière. Du côté positif, on pourrait arguer que les Canadiens ne sont pas devenus insensibles à la violence, à en juger par le grand nombre de personnes qui ont signé la pétition. Du côté négatif, il est difficile de comprendre que si peu de Canadiens adressent des plaintes aux instances responsables. Nous y reviendrons plus tard.

D. LA VIOLENCE DANS LES VIDÉOS

Les membres du Comité ont appris que les producteurs de films font des films de plus en plus violents, en partie pour demeurer concurrentiels avec la télévision. Sandra Macdonald, présidente de l'Association canadienne de production de film et de télévision, convient que les films deviennent plus violents :

Je dois dire qu'il y a manifestement plus de violence dans les films. [...] En un sens, ce qui est inquiétant, ce sont les films vraiment populaires qui visent un large public plutôt que les choses écoeurantes, mais qui visent un public restreint. [...] Il y en a eu beaucoup de «Rambo» et «Texas Chainsaw Massacres» au cours des dix dernières années. Tous les ans, le nombre de cadavres augmente. Ça c'est certain³⁸.

Il est vrai que les films sont cotés par les commissions provinciales de contrôle cinématographique, que les cinémas affichent les visas et que les cinémas doivent refuser l'entrée aux personnes qui n'ont pas l'âge minimum prévu par le visa. Toutefois, la plupart des films tournés pour être présentés dans les cinémas finissent par être vendus et loués sur vidéocassette. Par